Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Affiché le
ID : 049-200050441-20221026-DEL_2022_BUR_10-DE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE BUREAU DU SMBAA

Session ordinaire
Séance du 26 Octobre 2022

Syndicat **M**ixte du **B**assin de l'**A**uthion et de ses **A**ffluents

L'an deux mille vingt et deux, le mercredi 26 Octobre 2022, à 17 heures 00, le bureau du SMBAA, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de M. Patrice PEGE, Président du SMBAA.

Date de la convocation du Conseil Syndical : 18 Octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : **12**
Nombre de conseillers présents : **8**
Nombre de conseillers votants : **9**

Présents :

	PRESIDENT	VICE PRESIDENT	DELEGUES
CASVL	Patrice PEGE	Christian RUAULT	Jeannick CANTIN
CCALS			
CCBV		Jean-Jacques FALLOURD	Jean-Claude CHAUSSEPIED Franck RABOUAN
CCTOVAL		Benoit BARANGER	
CUALM			
CCCVL			Pierre DAVID

Etait excusé avec pouvoir :

CCTOVAL : M. Xavier DUPONT donne pouvoir à M. Patrice PEGE

Etaient excusés :

CUALM : M. Jean Charles PRONO
CCALS : M. Jean Pierre BEAUDOUIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 04 novembre 2020 du Conseil Syndical d'accorder la délégation du bureau et mandater ses membres à agir pour le compte du Conseil Syndical, de valider les attributions exécutives et leur répartition et d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à cette décision, le bureau peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Affiché le
ID : 049-200050441-20221026-DEL_2022_BUR_10-DE

DEL_2022_BUR_10 : Adhésion à la charte d'Engagement du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE) adopté par le Conseil Départemental de Maine et Loire.

Le Président expose :

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, dans le cadre de ses compétences en matière d'animation et d'assistance technique dans le domaine de l'eau en faveur des territoires, a lancé en 2020 une étude prospective ayant conduit à l'élaboration d'un schéma départemental de gestion de la ressource en eau (SDGRE) 2022-2028. Ce travail, mené en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du Département, dont le SAGE et le SMBAA, a permis l'élaboration d'un état des lieux de la ressource 2020 et d'un programme d'actions pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Afin de mettre en œuvre le SDGRE 2022-2028, le Conseil départemental de Maine-et-Loire propose aux structures volontaires de conclure une **charte d'engagement**, ayant pour vocation d'illustrer la volonté d'engagements et de mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre du schéma.

En signant cette charte, le SMBAA :

- Reconnait l'importance de mettre en œuvre le SDGRE en Maine-et-Loire
- Contribuera à la diffusion des conclusions du SDGRE à l'échelle départementale
- Participera, selon son domaine de compétence et ses orientations stratégiques, à la mise en œuvre du SDGRE
- Participera, selon son domaine de compétence et ses orientations stratégiques, au suivi de la mise en œuvre du SDGRE

Pour rappel, les actions du SDGRE sont déclinées selon les 7 axes suivants :

RESILIENCE :

- **Axe 1 : protéger les milieux ;**
- **Axe 2 : ralentir le cycle terrestre de l'eau ;**

SOBRIETE :

- **Axe 3 : faire preuve de sobriété dans les usages de l'agriculture ;**
- **Axe 4 : faire preuve de sobriété dans les usages de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;**
- **Axe 5 : faire preuve de sobriété dans les usages eau potable ;**

ALTERNATIVES :

- **Axe 6 : substituer la ressource ;**
- **Axe 7 : mobiliser la ressource.**

Le Président propose de prévoir d'inscrire dans la Charte d'engagement tout ou partie du programme d'actions du CT Eau Authion 2023-2025, après que celui-ci aura été approuvé en Conseil Syndical en décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Affiché le
ID : 049-200050441-20221026-DEL_2022_BUR_10-DE

Après concertation, les membres du bureau, décident, à l'unanimité :

- D'adhérer à la charte d'engagement du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE) à travers les actions portées par le SMBAA sur les axes 1,2,3 ;
- D'autoriser le Président à signer la charte d'engagement ou tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 15 novembre 2022

Le Président du SMBAA

Patrice PEGE